

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 MARS 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 Mars 2023, s'est réuni en Mairie à 20h30 le 29 Mars 2023, sous la présidence de Monsieur LEROUX François, Maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER.

Nombre de Conseillers en Exercice : 10

Présents : 10

Présents : AUBIN Jean Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Excusé :

Absent :

L'ordre du jour de la présente est :

- ✓ Vote des taux d'imposition 2023
 - ✓ Vote du budget primitif 2023
 - ✓ Vote des subventions 2023
 - ✓ Vote sur une indemnité du coordonnateur communal du recensement de la population
-
- Divers

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par le Maire François LEROUX. La secrétaire de séance désignée est Nadège RENARD.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 7 Mars dernier, celui-ci est approuvé.

~~~~~

### D2023-010 : Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Au regard du contexte économique, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : **11,54 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **29,76 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **15,62 %**

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

~~~~~

D2023-011 : Vote du budget primitif 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation des projets de budget principal et de budget annexe (lotissement cordonnerie) faite par Monsieur le Maire.

- **ACCEPTE** à l'unanimité le budget primitif 2023 qui se résume comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>		
- Fonctionnement	298 922,01 €	298 922,01 €
- Investissement	104 985,51 €	104 985,51 €
TOTAL B. PRINCIPAL (1)	403 907,52 €	403 907,52 €
<u>BUDGET ANNEXE</u>		
« Lotissement Cordonnerie »		
- Fonctionnement	83 672,32 €	83 672,32 €
- Investissement	95 700,92 €	95 700,92 €
TOTAL BUDET ANNEXE (2)	179 373,24 €	179 373,24 €
TOTAL GENERAL (1 + 2)	583 280,76 €	583 280,76 €

~~~~~

## **D2023-012 : Vote des subventions 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **ATTRIBUE les subventions suivantes au titre de l'année 2023**

### **Subvention de fonctionnement aux Associations de droit privé :**

- GAULE VOUTREENNE à EVRON ..... 50 Euros

~~~~~

D2023-013 : Vote sur une indemnité du coordonnateur communal du recensement de la population

Monsieur LEROUX rappelle aux conseillers municipaux que le recensement de la population a été effectué sur la commune du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Madame MOUTON Joëlle avait été nommée coordonnateur de recensement de la population par délibération lors du conseil municipal du 21 novembre 2022.

A ce titre, Monsieur LEROUX propose aux conseillers municipaux de verser une indemnité à Madame MOUTON Joëlle d'un montant de 300 € Net.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à Madame MOUTON Joëlle une indemnité d'un montant de 300 € Net.

~~~~~

## **Divers**

\* Claire COLLET fait une information à l'ensemble des conseillers sur le conseil d'école qui s'est déroulé le 23 mars dernier.

**Séance levée à 22h15**

Le Maire,  
François LEROUX

Secrétaire de Séance  
Nadège RENARD

